

AMENAGEMENT DE LA SELECTION (le cas échéant) ET DE LA FORMATION (dans son déroulé)

Contexte réglementaire :

Conformément aux textes officiels les candidats présentant un handicap peuvent « bénéficier d'aménagement rendus nécessaires par leur situation ».

Le candidat sollicitera la demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou directement au Médecin désigné par elle.

Vous devez renvoyer ce formulaire d'aménagement de la formation (examens, concours, scolarité) en tant que personne en situation de handicap accompagné de tous les justificatifs nécessaires à votre demande, à la référente Handicap par email : marieperchery@cfpbna.asso.fr

Le candidat joindra idéalement au dossier d'inscription à la Sélection, ou le cas échéant à l'inscription définitive, la demande complétée ou la réponse de la MDPH à sa demande. Le CFPBNA est engagé en matière de handicap, renseigner cette rubrique au plus tôt nous aide à mieux vous accompagner.

Afin d'anticiper l'aménagement de votre parcours de formation et selon votre situation, merci de répondre aux items suivants et joindre ce document à votre dossier :

Je soussigné(e) *nom et prénom de l'apprenant(e)*

Je suis bénéficiaire d'une RQTH (**Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**) et souhaite bénéficier de l'aménagement des différentes épreuves :

L'organisme qui m'accompagne est

La personne référente est

Son numéro de téléphone est

Je suis dans une autre situation que je vous explique ci-après :

.....
.....
.....
.....
.....